



**CENTRE SCOLAIRE
LÉO-RÉMILLARD**

8 septembre 2021

Bonjour parents et tuteurs,

Nous cherchons à combler les besoins de nos enseignants et de nos élèves afin d'assurer une pédagogie de qualité qui respecte les règles d'hygiène mandatées.

Pour faciliter le tout, nous allons continuer à compter sur la technologie et l'utilisation de portable en salle de classe, et ce, pour la majorité des cours offert pendant la journée. Lorsque nous minimisons l'utilisation de papier et sa manipulation de distribution de papier entre élèves et enseignants, nous assurons un environnement plus sécuritaire qui évite la contamination.

Plusieurs enseignants miseront sur les outils technologiques de collaboration. Cela assure que votre enfant a accès à tout le contenu, advenant le cas qu'il/elle devait s'isoler à cause de la COVID-19.

Présentement, nous avons accès à un nombre limité d'ordinateur portable. Nous souhaitons également éviter le partage de portable entre élève pendant la journée. Si nous devons le faire, le portable sera désinfecté avant et après son utilisation.

Nous encourageons fortement que votre enfant apporte son propre appareil technologique à l'école, comme une tablette ou un ordinateur portable. Nous déconseillons l'utilisation d'un téléphone intelligent (ex. iPhone) qui n'est pas un outil que nous considérons acceptable pour accéder la matière de cours.

Si votre enfant a besoin d'un portable de l'école, vous devrez compléter le contrat d'emprunt ci-joint et le retourner signé. Ce contrat vous permet d'emprunter un portable d'école pour l'année scolaire. Les portables seront attribués selon les priorités des familles dans le besoin.

Nous sommes reconnaissants de votre appui car cela facilitera l'enseignement et l'apprentissage de nos élèves.

Marc Roy
Directeur

Karine Pilote
Directrice adjointe



**CENTRE SCOLAIRE
LÉO-RÉMILLARD**

Contrat d'emprunt d'outils technologiques

Le Centre scolaire Léo-Rémillard met à la disposition des élèves, des outils informatiques, pour une durée limitée.

Le matériel est la demeure la propriété du Centre scolaire Léo-Rémillard et toute cession de matériel à un tiers est strictement interdite.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel selon le code de conduite de la DSFM et à le restituer au terme convenu en parfait état de fonctionnement et de propreté. Il est interdit d'apporter au matériel une modification quelconque.

Les réparations et les pièces manquantes sont à la charge de l'emprunteur. En cas de non-restitution du matériel, le Centre scolaire Léo-Rémillard réclamera la contre-valeur du matériel neuf.

Date du prêt : _____ Numéro de série de l'appareil: _____

Nom de l'élève : _____ Numéro étudiant : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Une copie du contrat sera acheminée à l'adresse courriel des parents une fois signé.

Besoin administratif

Date de retour du portable :

Raison :



**CENTRE SCOLAIRE
LÉO-RÉMILLARD**